AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

Lisez le numéro de votre région sur l'enveloppe de ce bulletin - 9 Mai 1961

Supplément N° 1 au Bulletin N° 8 de Mai 1961

VIGNE

AVERTISSEMENTS

BLACK-ROT (vignobles de Savoie, Grésivaudan et Bugey), **MILDIOU** (toutes régions)
Les traitements précédents devront être renouvelés au terme d'une semaine seulement en raison du temps chaud et humide, de l'apparition imminente des premiers foyers et de la croissance rapide de la vigne.

VERS DE LA GRAPPE (toutes régions): Les traitements appliqués à l'aide d'arséniate, D.D.T. ou roténone devront être renouvelés dès réception de ce bulletin. Un bulletin ultérieur précisera s'il est nécessaire de renouveler l'application des autres produits.

INFORMATIONS

OIDIUM (cépages sensibles, notamment dans la Drôme et l'Ardèche): L'adjonction aux formules précédentes d'un produit approprié contre l'Oïdium est au plus haut point nécessaire à l'heure actuelle.

CONCOURS DE DETECTION DU MILDIOU ET DU BLACK-ROT

Comme chaque année, les 1ers envois d'échantillons reconnus porteurs de foyers primaires d'une de ces deux maladies seront récompensés par un abonnement gratuit d'une année au "bulletin technique" et à la revue "Phytoma" dans les limites suivantes:

- le premier envoi en provenance de chaque commune pour les secteurs de crus classés (à partir de VDQS et au-dessus).
- les 3 premiers envois de chaque région naturelle de notre nomenclature dans les secteurs non classés.

De plus il est nécessaire pour bénéficier de la récompense, de fournir les précisions suivantes:

- date de récolte de l'échantillon - commune et lieu-dit où il a été récolté
- nom et adresse de la personne l'ayant découvert - cépage
- situation de la feuille envoyée sur le cep - date du dernier traitement contre la maladie présumée

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES: D'importants foyers étant apparus à la suite des contaminations du 14 avril, il est absolument nécessaire d'appliquer un nouveau traitement en toutes régions, soit dès réception si le précédent remonte alors à plus de 8 jours, soit de 7 à 9 jours après le précédent dans le cas contraire.

CARPOCAPSE (pommier, poirier): Le vol a débuté le 17 avril dans d'assez nombreuses régions, mais ce n'est que depuis le 2 mai que la température a été favorable à l'activité du ravageur. En conséquence, un premier traitement devra être appliqué entre le 11 et le 14 mai dans les régions suivantes:

P 306

AIN: 40, 41, 46, 119, 52	LOIRE: 9, 12
ARDECHE: 141, 142, 143, 145, 147, 152	RHONE: 22, 24, 26
DROME: 121, 122, 124, 125, 129, 130, 131, 132, 133, 134	SAVOIE: 81
ISERE: 101, 102, 103, 107, 108, 119, 121	HTE SAVOIE: néant

TORDEUSE ORIENTALE sur pêchers (arbres en formation et pépinières)

Une recrudescence de l'activité de cette chenille doit être attendue vers le 15 mai. En conséquence, le traitement précédent devra être renouvelé avant cette date.

INFORMATIONS

MOUCHE DE LA CERISE: Au-dessous des altitudes suivantes

- Drôme et Ardèche: 400m. - Isère, Loire, Rhône, Ain et Savoie: 300m.

le premier traitement devra être appliqué aux dates ci-dessous suivant le produit utilisé

- soit à l'aide du D.D.T. (125gr/hl de matière active), dès réception
- soit à l'aide du Diméthoate, 10 jours plus tard, à condition qu'il se situe alors plus de 15 jours avant la récolte.
- en Hte Savoie et aux altitudes plus élevées des autres départements, attendre un avis ultérieur.

COCHENILLE DU MURIER ET OIDIUM DU PECHER: En raison des éclosions précoces, on devra prévoir 2 applications respectivement vers le 15 mai et vers le 25 mai.

Ces applications coïncidant avec les traitements contre l'Oïdium on pourra pulvériser une bouillie mixte:

- d'une part insecticide: parathion, oléoparathion, diméthoate ou éthion
- d'autre part fongicide: soufre ou Karathane

On évitera toutefois le mélange soufre + oléoparathion

OIDIUM DU POMMIER: Moyennant la même précaution, on profitera des divers traitements du pommier pour lutter contre l'Oïdium par adjonction de soufre ou de Karathane.

ANTHRACNOSE ET BACTERIOSE DU NOYER: Ces maladies risquent d'être très actives cette année. Un traitement devra être appliqué dès réception avec un produit cuprique ou organo-cuprique.

PETITS FRUITS

INFORMATIONS

DIDYMELLA & ANTHRACNOSE SUR FRAMBOISIER

Les traitements devront être renouvelés à 8 ou 10 jours d'intervalle au moins jusqu'à la fin du mois de mai.

BYTURUS OU VER DE LA FRAMBOISE

Deux applications à environ 15 à 18 jours d'intervalle (soit vers les 10 et 26 mai) devront être effectuées à l'aide de toxaphène à 75gr/hl de matière active.

GRANDE CULTURE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE: Un premier traitement devra être appliqué dès réception dans toutes les plantations de basse altitude, à l'aide d'un des produits mentionnés en page 2 de la liste.

TEIGNE DE LA BETTERAVE: Appliquer avant le 14 mai un traitement de préférence par poudrage à base de D.D.T., ou H.C.H., ou Lindane, ou Chlordane, ou Parathion.

Si le démariage n'est pas encore effectué à cette date, retarder le traitement jusque dès après cette opération.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX